

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3396

14 novembre 2014

SOMMAIRE

ABTS & Partners S.à r.l.	162969	Kälteanlagenbau Hoffmann S.à r.l.	162966
Adalex S.à r.l.	162971	Kal Tire Luxembourg Sàrl	162964
African Equities	163000	Kataris	162966
Aggmore Lux 1 S.à r.l.	162964	KPI Investment Property 56 S.à r.l.	162963
AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.	162971	L.A.S. S.A.	162965
Antarctic B.V.	162971	Liosoph S.à r.l.	162965
Apicool	162975	Liseo S.A.	162963
Aprotec S.A.	162970	Locinvest S.A.	162967
Ardent Mills S.à r.l.	162969	LS2 Consult s. à r.l.	162966
EPF Richmond Riverside S.à r.l.	162973	LSF7 Finance S.à r.l.	162966
Euric S.A.	162992	Luxcellence Management Company S.A.	162968
Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. ..	162972	Maison du Voyageur S.à r.l.	162967
H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l. ..	162993	Makalu S.A.	162967
IMP S.à r.l.	162963	MAK-SYSTEM SoftServices S.A.	163008
Ingenicorp S.A.	162963	Marcudia S.A.	162967
International Hebdo Press	162962	Medical Participations S.A.	162968
International Omnia S.A.	162962	Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l.	162964
Isostress	162962	Mohawk Foreign Funding S.à r.l.	162968
Jama Patrimoine S.A. SPF	163003	Montague Lux S.à r.l.	162967
Jasperus	162968	Oceanbreeze Charter S.A.	162970
JFC Advanced S.A.	162965	Oscaria	162969
JMCE S.A.	162964	Panattoni Europe S.à r.l.	162970
Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l.	162962	Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l. ..	162972
Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l.	162962	SEH S.à r.l.	163007
Joining Hands International Co.	162963	Système de Développement Européen S.A.	162971
JPCI	162965	Technocom-Mws S.A.	163008
		WP Equity XI S.à r.l.	162979

I.H.P., International Hebdo Press, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 46.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014161567/10.

(140183641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161568/10.

(140183812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.898.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014161587/11.

(140184025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.984.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014161588/11.

(140184026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Isostress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 128.503.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Marco Gastaldi

Gérant

Référence de publication: 2014161576/12.

(140183726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Les statuts coordonnés au 29 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161561/10.

(140183789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Ingenicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 77.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161563/10.

(140183109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Joining Hands International Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 105.624.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014161591/11.

(140184151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

KPI Investment Property 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Investment Property 56 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014161624/11.

(140183204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Liseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.290.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014161661/12.

(140183569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Kal Tire Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 138.329,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.826.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161612/10.

(140183523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Aggmore Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.109.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé unique de la Société, Aggmore Limited, a été transféré et est désormais situé au One Berkeley Street, W1J 8DJ Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162062/12.

(140184666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.952.

Les comptes annuels consolidés de Mohawk Industries Inc au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014161687/13.

(140183846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

JMCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.333.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2014

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, en date du 20 novembre 2012 et décide de nommer en remplacement Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes «MAZARS», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en «FIDUO» avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014161602/17.

(140183557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Liosoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 89.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161660/9.

(140182966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

JPCI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 179.470.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161607/9.

(140182974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

L.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 66, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 113.192.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014161632/10.

(140183088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 2 octobre 2014

1. Mme Ingrid CERNICCHI a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur de catégorie A et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. M. Clément WAVREILLE, administrateur de sociétés, né à Libramont (Belgique), le 13 juin 1988, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. Mme Virginie DECONINCK, pré-nommée, a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour extraits sincères et conformes

Pour JFC Advanced S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014161601/26.

(140183827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Kälteanlagenbau Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 52, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 165.237.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161611/9.

(140183913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Kataris, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.557.

Nouvelles adresses des Administrateurs:

- Mr Marc Lefevre, 3 Wirwelt, L-9970 Leithum, Luxembourg
- Mr Eric Diamantis, The St Botolph Building 138 Houndsditch, London EC3A 7 AR, Grande-Bretagne
- Mr Benoît Andrianne, 9 Bis, rue Basse, L-4963 Clemency, Luxembourg

Référence de publication: 2014161614/11.

(140184220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

LS2 Consult s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.431.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mirko Sabljic

Gérant

Référence de publication: 2014161664/12.

(140183727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

LSF7 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 150.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 30 septembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014161665/22.

(140183043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Montague Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161693/10.

(140183566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Marcudia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.510.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161700/10.

(140183573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Maison du Voyageur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 155.390.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014161697/11.

(140182987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Makalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014161698/11.

(140183745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Locinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.220.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014161662/12.

(140183802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Medical Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 54.376.

—
Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 17 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161703/11.

(140183864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Mohawk Foreign Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 173.946.

—
Les comptes annuels consolidés de Mohawk Industries Inc au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014161688/13.

(140183845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—
Rectificatif au dépôt L140149364 du 20/08/2014

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour la Société

M^e Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014161643/14.

(140183995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.814.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014161594/16.

(140183702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

ABTS & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.174.

Suite à la résolution de l'associé unique en date du 26 septembre 2014, le siège de la société a été transféré du 63, Rue de Cessange L-1320 Luxembourg au 75, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014162055/13.

(140184986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Oscaria, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 113.994.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014162671/16.

(140184596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Ardent Mills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 247.905.584,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 octobre 2014

En date du 17 octobre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Mark PALMQUIST de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 29 août 2014;

- de nommer Madame Shirley CUNNINGHAM, née le 9 juillet 1960 à Girvan, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Johan RUNDERKAMP, gérant A
- Monsieur Pierre-Jean OGER, gérant A
- Madame Shirley CUNNINGHAM, gérant B
- Monsieur Fabrice Michel Gilles MAS, gérant C
- Madame Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, gérant C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Ardent Mills S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014162072/25.

(140185023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Oceanbreeze Charter S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.542.

Le siège social de la société OCEANBREEZE CHARTER S.A., R.C.S. Luxembourg B82542, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Troisfontaines John

Référence de publication: 2014162655/13.

(140185072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Aprotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 30A, Klatzber.

R.C.S. Luxembourg B 105.661.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 octobre 2012

Le conseil d'administration décide de rayer le commissaire aux comptes fiduciaire GALLO & Associés SA avec effet au 31.12.2007.

Madame ROEDER-APEL Annette, née le 14.03.1967 à Luxembourg, résidente à L-9150 ESCHDORF Klazber 30A est nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Générale de Marnach sàrl. L'exécution de son mandat prenant cours rétroactivement pour le contrôle du bilan 2011 et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014 statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APROTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2014163020/17.

(140186432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.113.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés en date du 20 octobre 2014

1. La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a démissionné comme gérant avec effet à la date des décisions prises par l'assemblée générale.

2. La personne suivante a été nommée comme gérant A avec effet à la date des résolutions prises par l'assemblée générale et pour une durée illimitée

a. Edward Lyons III, né le 7 mars 1972, à San Francisco, domiciliée à Top Floor, 42 Gayton Road, NW3 1TU Londres, Grande Bretagne

3. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants B avec effet à la date des résolutions prises par l'assemblée générale et pour une durée illimitée:

a. Catherine Delsemme, née le 16 janvier 1979, à Verviers, domiciliée professionnellement au 203 Route d'Esch, L 1471 Luxembourg

b. Mark Connor, né le 13 août 1966, à New York, domiciliée à 200, Central Park South - Suite 10 P- NY 10015- New York - USA.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Panattoni Europe Sarl

Catherine DELSEMME

Référence de publication: 2014162676/24.

(140184971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Adalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.822.843,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014162973/9.

(140185879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Antarctic B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Antarctic B.V.

Référence de publication: 2014162985/11.

(140185918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 38.774.

Par décision de Trust International Luxembourg S.A., agent domiciliataire de la société anonyme SYSTÈME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D, Impasse Drosbach, L- 1882 Luxembourg de la société anonyme SYSTÈME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 38774.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Trust International Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014162847/14.

(140184817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.209.

Extrait des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014:

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec date effective le 1^{er} Septembre 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Hugo Froment, gérant de classe B, ainsi que l'adresse de Monsieur Douwe Terpstra, gérant de classe B se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIMCo RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014163006/18.

(140185888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gracewell Properties (Woking) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.891.

—
In the year two thousand and fourteen, on the third of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B184.133) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée originally incorporated under the laws of Luxembourg under the denomination of Patron Mam Tor S.à r.l., pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated February 6th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1172 dated May 8th, 2014 and renamed into Gracewell Properties (Woking) S.à r.l., by deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated March 26th 2014, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 184.891), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1512 dated June 12nd, 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
- Modification of the registered name of the company into “Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l.”.

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l.” (the Company)”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d’une procuration de Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B184.133), étant l’associé unique de Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originellement sous la dénomination Patron Mam Tor S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 1172 du 8 mai 2014 et renommé en Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 26 mars 2014, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 184.891), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1512 du 12 juin 2014. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d’acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Woking) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Woking) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2014. LAC/2014/46676. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159736/77.

(140181498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

EPF Richmond Riverside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.038.

In the year two thousand and twelve on the twelfth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, Route de Treves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 110.156 (the Sole Unitholder),

here represented by Ms Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on September 11, 2014.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of EPF Richmond Riverside S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on November 30th, 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 3016 of December 29th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 5, 2012 pursuant to a notarial deed of Me Schaeffer, published in the Official Gazette number 2716 of November 8, 2012.

The present meeting (the Meeting) is regularly constituted and may validly decide on the following agenda:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation
2. Discharge to be granted to the managers of the Company
3. Appointment of "Fides(Luxembourg) S.A." a company duly incorporated in Luxembourg with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Register of Trade and Companies under B 41469 as liquidator of the Company.

The Sole Unitholder passed the following resolutions:

162974

First resolution:

The Sole Shareholder decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

Third resolution:

The Sole Shareholder appoints as liquidator:

Fides(Luxembourg) S.A.” a company duly incorporated in Luxembourg with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Register of Trade and Companies under B 41469.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze le douze septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156 (l’Associé Unique),

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 11 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu’elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée EPF Richmond Riverside S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 novembre 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 3016 du 29 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2012 suivant acte notarié reçu par Maître Schaeffer, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2716 du 8 novembre 2012.

L’Associé Unique reconnaît que la présente assemblée (l’Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l’ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.

2. Décharge donnée aux gérants

3. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469 aux fonctions de liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

FIDES (Luxembourg) S.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, dont le nom, prénom et domicile sont connus par le notaire, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43334. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014159671/125.

(140181383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Apicool, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 10.116.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Theismann Frédéric, Indépendant, 15 rue de l'école, L-8466 Eischen, Belge
2. Devot Karine, Chargée de mission Biodiversité, 13 rue principale 57480 Manderen, France, Française
3. Ferreira Costa Vasco, Fonctionnaire européen, 72 Rue de Mersch, L-8181 Kopstal

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

La teneur des statuts de l'association "Apicool" est décrite comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Siège social - Exercice social

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte la dénomination de Apicool.

Art. 2. Objet. L'association poursuit quatre objectifs dans une démarche globale de préservation et de redéploiement de la biodiversité.

- La préservation sur le territoire des insectes pollinisateurs
- La promotion d'une ruche et d'un esprit respectueux de la biologie de l'abeille
- La sensibilisation à la nature de proximité
- Le déploiement de niches de biodiversité sur les fonciers collectifs ou privés

L'association veut concourir à la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité, à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles, au maintien de la diversité biologique et à l'amélioration du cadre de vie.

De manière générale, elle oeuvre principalement dans le domaine de la protection de la nature et de la gestion de la faune et de la flore sauvage.

Pour atteindre ses objectifs, l'association pourra initier tout projet et toute action qui lui permettent de progresser dans la réalisation de son objet social, comprenant, sans être exhaustif, l'animation d'ateliers, d'événements, de formations et de conférences, l'édition, la diffusion et la distribution de documents et autres supports (CD, DVD, etc).

Dans tous les cas l'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Art. 3. Siège social. L'association a son siège social au 15 rue de l'école, L-8466 Eischen. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile

Titre II. Composition de l'association

Art. 6. Composition. Peut devenir membre de l'association toute personne physique intéressée par l'objet de l'association, sans distinction de sexe, de race, d'ethnie, de religion, d'âge.

Peut devenir membre toute personne morale intéressée par l'objet de l'association, dûment représentée par une signature autorisée, jouissant d'une bonne réputation.

Le postulant adresse une demande d'adhésion écrite au siège social de l'association. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligée de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Nombre minimum d'associés. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Membres fondateurs et membres actifs. L'association se compose de membres:

- Fondateurs
- Donateurs
- Actifs

Les membres fondateurs sont ceux qui ont initié l'association et ont pris part à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive.

Est membre actif, tout membre disposé à:

- défendre les intérêts de l'association
- prendre part de façon permanente et active aux différentes activités de l'association
- s'acquitter régulièrement de ses cotisations
- se conformer de manière générale aux dispositions des présents statuts.

Seuls les membres actifs ont le droit de vote et sont éligibles au conseil d'administration. Chaque membre actif dispose d'une voix.

Peuvent devenir des membres donateurs des personnes physiques ou morales qui soutiennent l'association par un don.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts.

Art. 9. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd:

- 1) Par décès
- 2) Par démission adressée par écrit par lettre recommandée au conseil d'administration de l'association
- 3) Par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association, en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.
- 4) Par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent prétendre récupérer les cotisations, ni revendiquer aucune indemnisation.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre III Assemblée générale

Art. 10. Assemblée générale. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Elle regroupe tous les membres de l'association, à jour de leur cotisation.

Elle se réunit au moins une fois par année civile sur convocation du président du conseil d'administration en session ordinaire ou lorsque un cinquième des membres actifs de l'association le demande par écrit en indiquant le but et les motifs.

Dans la convocation à l'assemblée générale, le président précise l'ordre du jour complet tel que fixé par le conseil d'administration. La convocation peut être faite par lettre simple, au moins un mois avant la date prévue.

Lorsque l'assemblée générale se réunit à la demande de ses membres, ceux-ci fixent eux-mêmes son ordre du jour.

Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration. La présidence de l'assemblée générale appartient au président.

L'assemblée générale a pour attributions:

- de déterminer les grandes orientations de l'association;
- d'entendre et de se prononcer par vote sur les rapports d'activités et financiers du conseil d'administration;
- la nomination ou le renouvellement des membres du conseil d'administration;
- de fixer le taux de cotisation et de voter le budget;
- de statuer sur tous points inscrits à l'ordre du jour;
- d'élire une commission chargée de vérifier à tout moment la caisse, le bilan et la sincérité des écritures comptables

Toutes les délibérations et résolutions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal et sont consignées dans un registre, signé par le président et le secrétaire.

Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre et certifiée conforme par le président et le secrétaire.

Art. 11. Validité des délibérations. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée dans un délai de un mois et peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Ne pourront prendre part au vote que les membres disposant d'une voie délibérative.

Les décisions sont prises à main levée à moins que le quart des membres présents ne demandent le scrutin secret.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre IV. Administration et fonctionnement

Art. 12. Le conseil d'administration. L'association est administrée par le conseil d'administration composé de 3 membres au moins nommés parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

LE PRESIDENT est le responsable de l'association. A ce titre il le représente dans tous les actes de la vie civile et civique. Il coordonne les activités de l'association et veille à l'application des décisions prises en assemblée générale. Il convoque et préside les réunions du conseil d'administration et les sessions de l'assemblée générale. Il ordonnance les dépenses et signe conjointement avec le Trésorier les documents financiers de l'association. En cas d'empêchement, le Vice-président assure son intérim.

LE SECRETAIRE GENERAL est chargé de la garde des archives de l'association. Il s'occupe de la correspondance. Il rédige les procès-verbaux des assemblées et des réunions du conseil d'administration. Il tient également le registre des délibérations des assemblées générales et le registre des délibérations du conseil.

LE TRESORIER GENERAL s'occupe de la collecte des fonds de l'association dont il assure la gestion. Il tient la comptabilité et décaisse sur ordre du Président avec qui il signe conjointement les documents financiers. Il rend compte de sa gestion à chaque assemblée générale.

La durée de leur mandat est de 6 ans maximum. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Est électeur tout membre âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection ou le représentant légal s'il s'agit d'une personne morale, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois, à jour de ses cotisations. Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Est éligible au conseil d'administration toute personne âgée de 18 ans au moins, membre actif de l'association depuis plus de 6 mois, à jour de ses cotisations. Les candidats devront jouir de leurs droits civils et politiques.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres remplaçants s'achèvent à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Art. 13. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

L'ordre du jour est fixé par le président et est joint aux convocations écrites qui devront être adressées au moins 15 jours avant la réunion.

La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Tout membre du conseil d'administration qui aura, sans excuse acceptée par le conseil, manqué à trois séances consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 14. Rémunération. Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées dans le cadre du conseil d'administration.

Les personnes salariées par l'association peuvent être admises à assister avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de l'association et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.

Il se prononce sur toutes les admissions des membres de l'association. Il prononce la radiation pour non-paiement de la cotisation.

Il fait ouvrir les comptes en banque ou chèques postaux auprès des établissements de crédit, effectue tout emploi de fond, contracte tout emprunt hypothécaire ou autre, sollicite toute subvention, requiert toute inscription et transcription utile.

Entre deux réunions, il autorise le président et le trésorier à faire tout acte, achat, aliénation et investissements reconnus nécessaires, des biens et des valeurs appartenant à l'association et à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Le conseil d'administration est compétent pour les contrats de travail et fixe les rémunérations des salariés de l'association. Il est également compétent pour tout autre acte juridique en lien avec la réalisation de l'objet social.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre V. Contributions et cotisations

Art. 16. Contributions et cotisations. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre actif de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre VI. Ressources de l'association - Comptabilité

Art. 17. Comptabilité. Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Le président est ordonnateur des dépenses et des recettes dans le cadre des prévisions budgétaires.

Le trésorier exécute le budget et rend compte au conseil d'administration.

Le conseil d'administration le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 18. Surveillance. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux membres ne faisant pas partie du conseil d'administration, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

Titre VII. Modification des statuts et dissolution

Art. 19. Modification. L'assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 20. Dissolution. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. Dévolution des biens. En cas de dissolution, par quelque que mode que ce soit, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi, à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et désignées par elle. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Titre VII. Dispositions finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014161158/181.

(140183062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

WP Equity XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.482.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

WP XI International Holdings LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5156030, having its registered address at 1209, Orange Street, USA-19801, Wilmington, New Castle, Delaware (United States of America),

here represented by Mr. Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal New York (United States of America), on 9 September 2014; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of WP Equity XI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169482 and incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 08, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1751 dated July 12, 2012.

The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1) Reduction of the nominal value of shares from one euro (EUR 1) to one cent (EUR 0.01) through an increase in number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each to be designated as Initial Common Shares, each held by the Sole Shareholder.

2) Creation of ten (10) new classes of shares, namely class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares, class A6 shares, class A7 shares, class A8 shares, class A9 shares, and class A10 shares;

3) Increase of the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500) through the issuance of ten million (10,000,000) class A1 shares, ten million (10,000,000) class A2 shares, ten million (10,000,000) class A3 shares, ten million (10,000,000) class A4 shares, ten million (10,000,000) class A5 shares, ten million (10,000,000) class A6 shares, ten million (10,000,000) class A7 shares, ten million (10,000,000) class A8 shares, ten million (10,000,000) class A9 shares and ten million (10,000,000) class A10 shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4) Decision to fully restate the articles of association of the Company.

5) Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of shares from one euro (EUR 1) to one cent (EUR 0.01) through an increase in number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares and a corresponding reduction of the nominal value to one cent (EUR 0.01) which shall be designated as "Initial Common Shares", all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares, referred to as class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares, class A6 shares, class A7 shares, class A8 shares, class A9 shares, and class A10 shares (the “New Common Shares”).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500) through the issuance of ten million (10,000,000) class A1 shares, ten million (10,000,000) class A2 shares, ten million (10,000,000) class A3 shares, ten million (10,000,000) class A4 shares, ten million (10,000,000) class A5 shares, ten million (10,000,000) class A6 shares, ten million (10,000,000) class A7 shares, ten million (10,000,000) class A8 shares, ten million (10,000,000) class A9 shares and ten million (10,000,000) class A10 shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The one hundred million (100,000,000) New Common Shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for the total subscription price of one million euro (EUR 1,000,000).

The shares so subscribed, are entirely paid up through conversion of an amount of one million euro (EUR 1,000,000) out of the existing reserve into share capital of the Company.

The Sole Shareholder expressly confirms its agreement with the issue of the above-mentioned shares through conversion of the existing reserve into share capital.

The proof of the existence of the above-referred reserve has been produced to the undersigned notary through an interim balance sheet dated 9 September 2014, which will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name WP Equity XI S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Initial Common Shares; (ii) ten million (10,000,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares"); (iii) ten million (10,000,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares"); (iv) ten million (10,000,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares"); (v) ten million (10,000,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"); (vi) ten million (10,000,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares"); (vii) ten million (10,000,000) class A6 shares (the "Class A6 Shares"); (viii) ten million (10,000,000) class A7 shares (the "Class A7 Shares"); (ix) ten million (10,000,000) class A8 shares (the "Class A8 Shares"); (x) ten million (10,000,000) class A9 shares (the "Class A9 Shares"); and (xi) ten million (10,000,000) class A10 shares (the "Class A10 Shares"), each having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The general meeting of shareholders may, in particular, decide upon a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of New Common Shares, which may only be made within the respective Class Periods, e.g.:

5.4 The period for the Class A1 Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 10 September 2014 and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class A1 Period").

The period for the Class A2 Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on no later than 31 December 2016 (the "Class A2 Period").

The period for the Class A3 Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class A3 Period").

The period for the Class A4 Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class A4 Period").

The period for the Class A5 Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class A5 Period").

The period for the Class A6 Shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class A6 Period").

The period for the Class A7 Shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class A7 Period").

The period for the Class A8 Shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class A8 Period").

The period for the Class A9 Shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class A9 Period").

The period for the Class A10 Shares is the period starting on the day after the Class A9 Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class A10 Period").

5.5 Where a class of New Common Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of New Common Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A10 Period and the class(es) of New Common Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A1 to class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.6 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of New Common Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of New Common Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

5.8 The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

5.9 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares - Transfer of shares.

6.1 The Company may have one (1) or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.2 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

6.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.4 The shares are freely transferable among shareholders.

6.5 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 7. Composition and powers of the board of managers.

7.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more A managers (the “A Managers”) and one (1) or more B managers (the “B Managers”) who do not need to be shareholders. Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context and as applicable.

7.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

7.3 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 8. Election, removal and term of office of managers.

8.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office.

8.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 9. Convening meetings of the board of managers.

9.1 The board of managers shall meet upon call of the chairman or by any two (2) managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

9.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 10. Conduct of meetings of the board of managers.

10.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

10.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

10.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one (1) or more managers.

10.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

10.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

10.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

10.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

Art. 11. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

D. Decisions of the shareholders

Art. 12. Collective decisions of the shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

12.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

12.3 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

12.4 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

12.5 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 13. Quorum and majorities.

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 15. Annual accounts and allocation of profits.

15.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company’s assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company’s legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

15.4 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company’s annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

15.5 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 16. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

16.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

16.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

16.3 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

the holder(s) of the Class A1 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A1 Shares;

the holder(s) of the Class A2 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class A2 Shares;

the holder(s) of the Class A3 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class A3 Shares;

the holder(s) of the Class A4 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class A4 Shares;

the holder(s) of the Class A5 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class A5 Shares;

the holder(s) of the Class A6 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class A6 Shares;

the holder(s) of the Class A7 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class A7 Shares;

the holder(s) of the Class A8 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class A8 Shares;

the holder(s) of the Class A9 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class A9 Shares;

the holder(s) of the Class A10 Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class A10 Shares;

the holder(s) of the Initial Common Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.70% of the nominal value of the Initial Common Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividend entitlement shall continue to accrue.

In case of distribution, the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of the New Common Shares in issue, pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

F. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clauses - Governing law

Art. 18. Definitions. For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

“Articles” shall mean the present articles of association of the Company.

“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves or share premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of New Common Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, (iii) any dividends to which the holders of the Initial Common Shares and New Common Shares are entitled under Article 16 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend “OD” and Profit Entitlement “PE” as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable share premium and reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of New Common Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any annual fixed dividends to which is entitled the holder(s) of the Initial Common Shares pursuant to Article 16.

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividends to which the holder(s) of the New Common Shares is entitled pursuant to Article 16).

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

"Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

"Class Period" shall mean each of the Class A1 Period, Class A2 Period, Class A3 Period, Class A4 Period, Class A5 Period, Class A6 Period, Class A7 Period, Class A8 Period, Class A9 Period and the Class A10 Period.

"Company" shall have the meaning set forth in the article 1 of the present Articles.

"Initial Common Shares" shall mean the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Initial Common Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each referred to in article 5 of the present articles of association of the Company.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of New Common Shares.

"Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"New Common Shares" shall mean the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares and Class A10 Shares.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

WP XI International Holdings LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5156030, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 9 septembre 2014; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de WP Equity XI S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège

social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169482 et constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1751, le 12 juillet 2012.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un cent (EUR 0,01) par l'augmentation du nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), qui seront désignées les Parts Sociales Ordinaires Initiales, chacune détenue par l'Associé Unique.

2. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, notamment les parts sociales de classe A1, les parts sociales de classe A2, les parts sociales de classe A3, les parts sociales de classe A4, les parts sociales de classe A5, les parts sociales de classe A6, les parts sociales de classe A7, les parts sociales de classe A8, les parts sociales de classe A9 et les parts sociales de classe A10.

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500) par l'émission de dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A1, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A2, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A3, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A4, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A5, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A6, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A7, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A8, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A9 et dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A10, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

4. Décision relative à la refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à un cent (EUR 0,01) par l'augmentation du nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales et une réduction correspondante de la valeur nominale à un cent (EUR 0,01), qui seront désignés les «Parts Sociales Ordinaires Initiales», chacune détenue par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, désignées les parts sociales de classe A1, les parts sociales de classe A2, les parts sociales de classe A3, les parts sociales de classe A4, les parts sociales de classe A5, les parts sociales de classe A6, les parts sociales de classe A7, les parts sociales de classe A8, les parts sociales de classe A9 et les parts sociales de classe A10 (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500) par l'émission de dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A1, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A2, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A3, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A4, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A5, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A6, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A7, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A8, dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A9 et dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A10, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les cent millions (100.000.000) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires émises ont été souscrites par l'Associé Unique pour un montant total d'un million euros (EUR 1.000.000).

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées par la conversion d'un montant d'un million euros (EUR 1.000.000) provenant de la réserve existante en capital social de la Société.

L'Associé Unique marque expressément son accord avec l'émission des parts sociales susmentionnées par la conversion de la réserve existante en capital social de la Société.

La preuve de l'existence de la réserve susmentionnée a été produite au notaire soussigné par des comptes intérimaires datés 9 septembre 2014, qui resteront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide la modification et la refonte complète des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination WP Equity XI S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500), représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires Initiales, (ii) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»), (iii) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2»), (iv) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A3 (les «Parts Sociales de Classe A3»), (v) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A4 (les «Parts Sociales de Classe A4»), (vi) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A5 (les «Parts Sociales de Classe A5»), (vii) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A6 (les «Parts Sociales de Classe A6»), (viii) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A7 (les «Parts Sociales de Classe A7»), (ix) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A8 (les «Parts Sociales de Classe A8»), (x) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A9 (les «Parts Sociales de Classe A9») et (xi) dix millions (10.000.000) parts sociales de classe A10 (les «Parts Sociales de Classe A10») ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, lesquels ne pourront se faire que durant la Période de Classe respective, en l'occurrence:

5.4 La période pour les Parts Sociales de Classe A1 est la période commençant à la date de l'acte notarié du 10 septembre 2014 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A1»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A2 est la période commençant le jour après la Période de Classe A1 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe A2»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A3 est la période commençant le jour après la Période de Classe A2 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe A3»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A4 est la période commençant le jour après la Période de Classe A3 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe A4»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A5 est la période commençant le jour après la Période de Classe A4 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe A5»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A6 est la période commençant le jour après la Période de Classe A5 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe A6»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A7 est la période commençant le jour après la Période de Classe A6 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe A7»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A8 est la période commençant le jour après la Période de Classe A7 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe A8»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A9 est la période commençant le jour après la Période de Classe A8 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe A9»).

La période pour les Parts Sociales de Classe A10 est la période commençant le jour après la Période de Classe A9 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe A10»).

5.5 Dans l'hypothèse où une classe de Nouvelles Parts Sociales n'aurait pas été rachetée ou annulée durant la Période de Classe s'y rattachant, le rachat et l'annulation de telle(s) Nouvelle(s) Classe(s) de Parts Sociales pourra s'effectuer durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la fin de la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se termine au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour suivant la fin de la Période de Classe A10 et les classe(s) de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires non rachetées et annulées durant leur Période de Classe respectives se suivront dans l'ordre de la classe A1 à la classe A10 (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

5.6 Par souci de clarté, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou, le cas échéant, de sa Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou, le cas échéant, sa Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette classe de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et prendra fin le jour initialement fixé par les présents Statuts.

5.7 Le Montant d'Annulation devient exigible par la Société aux Associés au prorata de leur détention dans les classes dès le rachat et l'annulation de l'ensemble de la(des) classe(s) respective(s). Par souci de clarté, la Société peut se libérer de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

5.8 Le Montant d'Annulation à retenir mentionné au paragraphe précédent est déterminé à la discrétion du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-dessous), raisonnablement et dans l'intérêt social. Par souci de clarté, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation partie ou la totalité des réserves librement distribuables.

5.9 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales - Transfert des parts sociales.

6.1 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.2 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société. Ni les créanciers, ni leurs successeurs ou héritiers ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des scellés sur des biens ou documents de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

6.4 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées aux nouveaux associés, que sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 7. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

7.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un (1) ou de plusieurs gérants B («Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Toute référence aux «gérants» utilisée dans ces statuts doit, selon le contexte et le cas échéant, être lue comme une référence aux Gérants A et /ou aux Gérants B.

7.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

7.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 8. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

8.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat.

8.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 9. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

9.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire précisée dans la convocation à la réunion.

9.2 Toute convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être remise aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera requise pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure de convocation auront été déterminés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiqué à tous les membres du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et auront renoncé à toute formalité de convocation ou, dans l'hypothèse où des décisions écrites auront été approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 10. Conduite des réunions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

10.2 Le président du conseil de gérance préside, le cas échéant, toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

10.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit soit par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat étant suffisante pour prouver la désignation. Un gérant peut représenter un (1) ou plusieurs membres du conseil de gérance.

10.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

10.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

10.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

10.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements prouvant l'adoption des résolutions.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront, le cas échéant, signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire ou par un (1) Gérant de Classe A conjointement avec un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Classe A conjointement avec un (1) Gérant de Classe B.

D. Décisions des associés

Art. 12. Décisions collectives des associés.

12.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

12.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales dont il est propriétaire.

12.3 Les assemblées d'associés sont tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations respectives à chaque assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale d'associés et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

12.4 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives relevant de la compétence de l'assemblée générale des associés peuvent être valablement adoptées par des décisions écrites, auquel cas, chaque associé doit recevoir le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre et devra voter par écrit.

12.5 Si la Société a un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit, le cas échéant et tel qu'applicable, être lue comme une référence à l'associé unique, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 13. Quorum et vote.

13.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

13.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par ces statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement adoptées que dans la mesure où elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par décision unanime des associés.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

15.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la loi. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société sera égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé apporteur approuve cette affectation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

15.4 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

15.5 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

16.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes, sur la base d'un bilan intérimaire, préparé par le conseil de gérance montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

16.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

16.3 Dans l'hypothèse de l'existence de dividendes, ceux-ci peuvent être alloués et versés dans l'ordre suivant:

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A1;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A2;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A3 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A3;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A4 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A4;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A5 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A5;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A6 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A6;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A7 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A7;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A8 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A8;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A9 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A9;

les détenteurs de Parts Sociales de Classe A10 ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A10;

les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Initiales ont droit à un dividende annuel fixe équivalent à 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires Initiales.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus comme étant des dividendes annuels fixes ne sont pas déclarés ou versés durant une ou plusieurs années particulières, le droit au dividende fixe continuera d'augmenter.

En cas de distribution, le solde est affecté au prorata au(x) détenteur(s) des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires existantes en émission, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des associés.

F. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

17.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 18. Définitions. Les termes suivants en majuscules auront la signification suivante dans les présents Statuts:

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (incluant le bénéfice reporté des années précédentes) et augmenté de (i) toute réserve librement distribuable ou prime d'émission et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale suivant la classe des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires à annuler, mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées des années précédentes) exprimées par un montant positif, (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, (iii) tous dividendes auxquels ont droit les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Initiales et Nouvelles Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 16 (tout droit aux dividendes étant référé comme «TD» et Droit au Résultat comme «DR»), le cas échéant et dont les termes sont définis ci-dessous), chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires respectifs (sans prise en compte des doublons) de sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+TD+DR)$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté).

B = toute prime d'émission et réserves librement distribuables.

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale suivant la classe des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires à annuler.

P = les pertes (en ce compris les pertes reportées) exprimées par un montant positif.

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

TD = tout dividende annuel fixe auquel le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s) Initiale(s) ont droit conformément à l'Article 16.

DR = Droit au Résultat (dividende annuel fixe auquel le(s) Détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément à l'Article 16).

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Classes respectives et doit être approuvé par le Gérant Unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société en toute bonne foi, compte tenu de la capacité de la Société à poursuivre son activité.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toute espèce liquide détenue par la Société (exception faite d'espèces sur dépôts à terme d'une maturité excédant six (6) mois), (ii) tout instrument négociable sur un marché monétaire, obligations et titres et n'importe quelle créance qui, selon le Conseil de Gérance, sera payée à la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société réglable en moins de six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires se référant à la Période de Classe respective (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou valeurs mobilières de tout genre détenues par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible suivant la Période de Classe respective (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être plus élevé que les Liquidités Disponibles suivant la Période de Classe respective (ou la Nouvelle Période).

«Période de Classe» désigne chaque Période de Classe A1, Période de Classe A2, Période de Classe A3, Période de Classe A4, Période de Classe A5, Période de Classe A6, Période de Classe A7, Période de Classe A8, Période de Classe A9 et Période de Classe A10.

«Société» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents Statuts.

«Parts Sociales Ordinaires Initiales» signifie un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires Initiales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), mentionnées dans l'article 5 des présents statuts de la Société.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires respective.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne précède pas de plus de trente (30) jours de calendrier et au moins dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires concernées.

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

«Nouvelles Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4, les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe A6, les Parts Sociales de Classe A7, les Parts Sociales de Classe A8, les Parts Sociales de Classe A9 et les Parts Sociales de Classe A10.

Art. 19. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014. LAC/2014/42656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161124/745.

(140183022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Euric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.643.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2014162313/10.

(140184881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 190.958.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September,
Before Me Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“BOF II Realty Holdings LLC”, a Delaware Limited Liability Company having its registered office at 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by BOF II Realty Holdings LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen, with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Pardevant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«BOF II Realty Holdings LLC», une Limited Liability Company, ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BOF II Realty Holdings LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'Euros 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46503. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159753/399.

(140181933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

African Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités (Immeuble IVY).

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

L'an deux mille quatorze.

Le six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFRICAN EQUITIES, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 99819, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 511 du 14 mai 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 528 du 27 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activités (Immeuble IVY) et modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 2. Paragraphe 1.** Le siège social est établi à Capellen.”

2. Ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 7 des statuts:

“Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.”.

3. Démission de Mme Katia CAMBON de ses mandats d'administrateur A et de présidente du conseil d'administration et décharge.

4. Nomination de Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Il Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activités (Immeuble IVY) et le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 2. Paragraphe 1.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer.”.

Deuxième résolution

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 7 des statuts:

“Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.”.

Troisième résolution

La démission de Mme Katia CAMBON comme administrateur A et présidente du conseil d'administration est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses mandats jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

Mme Valérie PECHON, pré-nommée, est nommée administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 900,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version Anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen.

On the sixth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company AFRICAN EQUITIES, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 99819, incorpo-

rated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, then notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 19, 2004, published in the Mémorial C number 511 of May 14, 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 31, 2013, published in the Mémorial C number 528 of February 27, 2014.

The meeting is opened by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activité (Immeuble IVY) and subsequent amendment of the 1st paragraph of article 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in the city of Capellen.”

2. Adding of the following paragraph at the end of article 7 of the articles of association:

“Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

3. Resignation of Mrs. Katia CAMBON as director A and chairwoman of the board of directors and discharge.

4. Appointment of Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, as director A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.

II The shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activités (Immeuble IVY) and the 1st paragraph of article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in the municipality of Mamer.”

Second resolution

The following paragraph is added at the end of article 7 of the articles of association:

“Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

Third resolution

The resignation of Mrs. Katia CAMBON as director A and chairwoman of the board of directors is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandates until her resignation.

Fourth resolution

Mrs. Valérie PECHON, pre-named, is appointed as director A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation GRE/2014/3955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014159485/146.

(140181279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Jama Patrimoine S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.932.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-two september.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

- Mr Jacques MAILHOT, director, residing at 52, rue de Varenne, F-75007 Paris (France),

hereby represented by Mirko LA ROCCA, employee, with professional address in Luxembourg, 30, boulevard Royal, by virtue of a proxy given on 3 September 2014, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "JAMA PATRIMOINE S.A. SPF".

Art. 2. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies law.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) represented by thirty-five (35) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

It can be administrated by one director in case of unipersonal company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Thursday of June at 3.00 p.m. o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2014.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

- Jacques MAILHOT, prenamed, thirty-five shares	35
Total: Thirty-five shares	35

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

First resolved

The number of directors is that of the auditors at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed director:

- Mr Giovanni PATRI, director, residing professionally at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Second resolved

Has been appointed auditor:

- MAZARS LUXEMBOURG, a société anonyme with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B159.962.

Third resolved

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.

Fourth resolved

The registered office is fixed at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said partie signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jacques MAILHOT, dirigeant de société, demeurant au 52, rue de Varennes, F-75007 Paris (France), ici représenté par M. Mirko LA ROCCA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 30, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 septembre 2014,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "JAMA PATRIMOINE S.A. SPF".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière. La société pourra détenir, disposer et gérer les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société ne pourra pas avoir d'activité industrielle ni maintenir un établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- €), représenté par trente-cinq (35) actions de mille (1.000,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives et à la loi du 11 mai 2007.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Jacques Mailhot, susdit, trente-cinq actions	35
Total: Trente-cinq actions	35

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente-cinq mille euros (35.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

163007

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Giovanni PATRI, administrateur, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- MAZARS LUXEMBOURG, une société anonyme ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.962.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra l'année 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 44728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159812/233.

(140181401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

SEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.608.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014161885/11.

(140184018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Technocom-Mws S.A., Société Anonyme,
(anc. MAK-SYSTEM SoftServices S.A.).
Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 123.127.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAK-SYSTEM SoftServices S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 276 du 1^{er} mars 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2717 du 8 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination sociale en TECHNOCOM - MWS S.A.

2) Modification afférente de l'article 1, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TECHNOCOM - MWS S.A..

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «TECHNOCOM - MWS S.A.», laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ERNZERHOF, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45986. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159064/49.

(140180752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.